DEPARTEMENT REPUBLIQUE FRANÇAISE D'ILLE et VILAINE **EXTRAIT ARRONDISSEMENT** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de RENNES DU CONSEIL MUNICIPAL CANTON de BRUZ N°94/2023 **COMMUNE DE** CHARTRES de BRETAGNE L'an deux Mil vingt-trois, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe CONVOCATION BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 19 septembre 2023, conformément à 19 septembre 2023 l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. PRESENT (E)(S): M. BONNIN - M. GEFFROY - Mme JOALLAND - Mme POULAIN -Mme LOUIS - M. BABOUR - Mme KOUBA - M. LE BORGNE - Mme BENTZ -PRESENT(E)(S) Mme BLANCHET - Mme BOUCHERON - M. BOSSARD - M. LOUIS - Mme VANNIER -M. MUTSHE - Mme BONNET - M. GAUTIER - Mme BOSSARD - Mme HANANE -21 M. DANGE - Mme GLAZIOU ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS: AVEC POUVOIR(S) Monsieur GIRAUD Paul donne pouvoir à Monsieur LE BORGNE David ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S): ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) ABSENT(E)(S): SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GLAZIOU ABSENT(E)(S)

Renouvellement du dispositif du service civique

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2023

N°94/2023

9.1

Renouvellement du dispositif du service civique

Le service civique a pour objet de « renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée ».

L'engagement de service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, sur une durée de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, sur un temps de travail au moins égal à 24h par semaine.

Le jeune perçoit une indemnité. Le coût pour la collectivité est estimé à 113.02 € par mois.

Le recrutement de jeunes en service civique pourrait être réalisé :

- Au pôle « Action Culturelle » avec pour missions de contribuer à la médiation technique et culturelle autour du spectacle vivant au Centre Culturel Pôle Sud de Chartres de Bretagne
- Au pôle « Citoyenneté » avec pour missions la sensibilisation au développement durable et l'accompagnement à l'évolution des pratiques.

Pour conclure un service civique, il faut que la collectivité demande le renouvellement de l'agrément obtenu le 06.12.2019.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent :

- De demander le renouvellement du dispositif service civique au sein de la collectivité à compter du 1er octobre 2023
 - D'autoriser M. le Maire à demander le renouvellement de l'agrément BR-035-19-00038
- D'autoriser M. le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales
- D'autoriser M. le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité.

P.C.C.- Suivent les signatures Le Maire

Philippe BONNIN